

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 20**

**Représentés : 11**

**Absents : 16**

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : , M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Patricia CHMARA), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Sabrina MOUCHETTE (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT,  
Secrétaire de séance : M. Thierry SEVES

**N°2022/12/13/01 – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « AMENAGEMENTS VELOROUTE VOIE BLEUE »**

**APPROUVE** l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme pour les « Aménagements de la Véloroute Voie Bleue » tout en maintenant le montant de l'AP/CP à 3 539 034 €.

**DECIDE** d'inscrire les crédits de paiements tels que détaillés ci-dessus pour chaque année budgétaire concernée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiement fixés annuellement.

**N°2022/12/13/02 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°3**

**APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget Principal 2022 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/615221 - F.0 – Entretien de bâtiments publics c/023 – F.0 – Virement à la section d'investissement	- 64 791,34 € + 176 745,34€
	<b>Sous-total</b>	<b>+ 111 954 €</b>
Recettes	c/7382 – F.0 – Fraction de TVA	+ 111 954 €
	<b>Sous-total</b>	<b>+ 111 954 €</b>

## Section d'Investissement

Dépenses	c/2184— op.76 – F.0 – Maison France Services	+	500 €
	c/2183— op.74 – F.0 – Informatique et Téléphonie	-	500 €
	c/2315— op.55 – F.0 – Aménagement chemin de Halage AP/CP	-	988 571,66 €
	c/2031— op.71 – F.4 – Bilan énergétique Visiosport	-	1 900 €
	c/2031— op.3R19 – F.6 – Pôle Petite Enfance	-	3 150 €
	c/2031— op.60 – F.4 – Bilan énergétique Gymnase de Thoisy	-	3 450 €
	c/2031— op.65 – F.4 – Bilan énergétique Gymnase de St Didier	+	2 600 €
	c/2031— op.62 – F.4 – Bilan énergétique Complexe sportif	+	2 600 €
	c/2031— op.66 – F.4 – Bilan énergétique Jardin des Sports	+	1 800 €
	c/2031— op.17 – F.6 – Petite Enfance Saône-relais	+	1 500 €
	<b>Sous-total</b>	-	<b>988 571,66 €</b>
Recettes	c/1326 – op.64 – F.4 – Réhabilitation SKATE PARK	+	52 500 €
	c/1321 – op.55 – F.0 – Aménagement chemin de Halage	-	880 774 €
	c/1322 – op.55 – F.0 – Aménagement chemin de Halage	-	337 043 €
	c/021 – F.0 – Virement de la section de fonctionnement	+	176 745,34 €
		<b>Sous-total</b>	-

**N°2022/12/13/03 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES EN RAISON DE CREANCES DOUTEUSES**

**DECIDE** de constituer une provision pour risques et charges à la date du 31 décembre 2022 d'un montant de :

- ✓ Budget Principal : 785,48 euros
- ✓ Budget Assainissement Non Collectif : 45,00 euros
- ✓ Office de Tourisme : 373,69 euros

**DECIDE** d'imputer ces montants à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » des budgets concernés.

**DIT** que la provision du Budget Assainissement Collectif effectuée en 2021 à hauteur de 21 245,44 euros sera reprise partiellement à hauteur de 20 676,44 euros.

**PRECISE** que les provisions sont reprises partiellement ou totalement par émission d'un titre de recettes au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

**DIT** que les crédits sont prévus aux budgets concernés – exercice 2022.

**N°2022/12/13/04 – MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT VISIOMOMES ET DES REDUCTIONS APPLICABLES SUR LES TARIFS DE L'ALSH DANS LE CADRE DU LABEL « LOISIRS ÉQUITABLES »**

**APPROUVE** la hausse tarifaire de 1.50 € par journée ou demi-journée avec repas (hors enfant disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé alimentaire) pour l'Accueil de Loisirs VISIOMÔMES à compter du 10 avril 2023 (pour les inscriptions réalisées à partir du 27 février 2023),

**APPROUVE** les trois tranches de Quotient Familial supplémentaires et l'augmentation ou la création des réductions tarifaires liées au Label « Loisirs Équitables » suivantes :

Tranches QF Barème 1	Réduction appliquée				
	Journée complète avec repas	Journée complète PAI alimentaire	Demi-journée avec repas	Demi-journée PAI alimentaire	Demi-journée sans repas
<500	11 €	10 €	8,60 €	7,70 €	5,60 €
501 - 800	9,40 €	8,60 €	7,60 €	6,80 €	5,20 €
801 - 1000	7,20 €	6,70 €	5,90 €	5,40 €	4,20 €
1 001 – 1 200	3,20 €	2,80 €	2,60 €	2,20 €	1,90 €
1 201 – 1 500	2,10 €	1,80 €	1,70 €	1,40 €	1,20 €
1 501 – 2 000	1 €	0,80 €	0,80 €	0,60 €	0,60 €

Les réductions sont multipliées par le nombre de jours d'inscription pendant les semaines de vacances scolaires.

**PRECISE** que ces réductions sont appliquées dans le cadre de la labélisation avec la CAF de l'Ain et en contrepartie du versement par la CAF à l'EPCI d'une subvention d'un montant annuel d'environ 14 700€ en 2022.

**FIXE** la nouvelle grille tarifaire à compter du 10 avril 2023 sur la base des tableaux annexés à la délibération.

**N°2022/12/13/05 – MODIFICATION DE LA GRILLE DE REMUNERATION DES AGENTS D'ANIMATION RECRUTES EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE)**

**MODIFIE** la grille de rémunération suivante des contrats d'engagement éducatif avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

base SMIC = 11,07 €	Salaire Brut/jour	Brut + 10 % CP/jour	Charges patronales /jour (à titre indicatif)	Net/jour (à titre indicatif)	Coût Brut+ charges /jour (à titre indicatif)
Aide animateur	<b>25,50</b>	<b>28,05</b>	<b>8,13</b>	<b>24,21</b>	<b>36,18</b>
Animateur sans formation	<b>60,00</b>	<b>66,00</b>	<b>11,96</b>	<b>60,62</b>	<b>77,96</b>
Animateur en formation	<b>65,00</b>	<b>71,50</b>	<b>12,52</b>	<b>65,91</b>	<b>84,02</b>
Animateur BAFA	<b>70,00</b>	<b>77,00</b>	<b>13,07</b>	<b>71,18</b>	<b>90,07</b>
Animateur spécialisation complémentaire ou directeur Adjoint	<b>71,00</b>	<b>78,10</b>	<b>13,19</b>	<b>72,24</b>	<b>91,29</b>

**N°2022/12/13/06– TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 16 JANVIER 2023**

**ACCEPTE** les propositions de :

- Suppression de l'emploi d'assistante d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche à temps complet 35 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des moniteurs éducateurs territoriaux ou des agents sociaux territoriaux,
- Création d'un emploi d'assistante d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche à temps complet 35 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ou des agents sociaux territoriaux,

**FIXE** le tableau des emplois permanents, tel qu'indiqué ci-après, à effet au 16 janvier 2023.

**ET AUTORISE** Monsieur Le Président à procéder aux formalités administratives.

<b>Tableau des emplois permanents à temps complet au 16 janvier 2023</b>			
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire</b>	<b>Groupes fonctions RIFSEEP</b>
<b>Filière administrative</b>			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B1
Responsable de gestion comptable	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	A3 ou B1
Chargé de mission mutualisation et proximité	1	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2 ou C1
Responsable de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B1 ou C1
Assistant(e) de direction et chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administrative et comptable	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux	C1 ou B3

Assistant(e) de gestion administrative du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux	B2
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	2	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
<b>Filière animation</b>			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C1
<b>Filière Technique</b>			
Directeur / Directrice du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux	A2 ou B1
Responsable adjoint(e) du Pôle Technique et responsable du service assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Bâtiments/Espaces extérieurs	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Adjoints Techniques	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B2 ou C1
Chargé de mission PCAET	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou Techniciens territoriaux ou des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C2 et C2 logé
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 35h/semaine	C2
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Directeur/Directrice du service Petite Enfance (suppression au 1 <sup>er</sup> octobre 2022)	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais - Responsable de la Microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A4 (25 h) A3 (10 h)
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	9	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Service Petite Enfance	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

### Tableau des emplois permanents à temps non complet au 16 janvier 2023

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
<b>Filière administrative</b>			
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Animateur(rice) Référent(e) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 26h/semaine	A4 ou B3 ou C1

Animateur(rice) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 24h/semaine	A4 ou B3 ou C2
<b>Filière Animation</b>			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	6	Cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
<b>Filière Technique</b>			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 7h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 18h/semaine	C2
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif	1	Cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou des Puéricultrices Territoriales 12h/semaine	A4 ou B2
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

**N°2022/13/12/07 – OFFICE DE TOURISME : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**CREE** un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique à temps non complet annualisé 24 heures 30 hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> février au 30 septembre 2023 inclus, emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjointes administratifs territoriaux.

**ET AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives.

**N°2022/12/13/08 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET CRTE (CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE)**

**DECIDE** de créer un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet de Chef de Projet CRTE pour assurer les missions de mise en œuvre, d'animation et de suivi du CRTE Val de Saône Centre 2021-2026, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

**PRECISE** que la rémunération de cet emploi sera rattachée à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux et que le recrutement ne pourra intervenir qu'à l'issue d'une période minimale d'un mois après la déclaration de vacances d'emploi.

**ET AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives, dont une demande d'aide au financement qui sera adressée aux services de l'Etat.

**N°2022/12/13/09 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS ET SERVICE DE RESTAURATION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) VISIOMOMES A MONTCEAUX (ACCORD-CADRE)**

**AUTORISE** le Président à signer un avenant n°1, avec l'entreprise SODEXO Education - Société Française de Restauration et Services, consistant à modifier l'article 4.4 du CCAP relatif à la révision des prix par clause de réexamen, notamment sur les éléments ci-dessous :

- Révision semestrielle (au lieu d'annuelle), soit en mars et septembre,
- Sur proposition du titulaire ou bien à la demande de l'acheteur
- Délai préalable de 15 jours (au lieu de 2 mois)

- La révision pourra se baser sur une formule, qui devra inclure une référence à un indice officiel publié par l'INSEE, en lien direct avec les prestations ou matières premières (comme par exemple l'indice [1764235 = Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 11.1.2 - Cantines](#))
- Seuil d'augmentation à 5% (au lieu de 3%), sauf cas exceptionnel dûment justifié.

**PRECISE** que les prix unitaires actuels du marché restent inchangés. La 1<sup>ère</sup> révision (annuelle) a été appliquée au 01 septembre 2022, avec une augmentation de 5%. Une prochaine révision pourra être envisagée en mars 2023.

**N°2022/12/13/10 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU LOT N°2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX AMENAGEMENTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant n°1 à la tranche ferme du lot n°2 du marché de travaux :

Lot n°	Désignation	Attributaire	Tranche	Montant initial H.T.	Montant H.T. avenant n°1	NOUVEAU MONTANT H.T.	% d'écart
2	AMENAGEMENT D'UN SKATE-PARK EN BETON SITUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	FTPC	Tranche ferme	102 000,00 €	3 513,26 €	<b>105 513,26 €</b>	+ 3,44%

**PRECISE** que le montant global du marché de travaux pour les 2 lots (tranches fermes, comprenant la création d'une piste d'athlétisme à St-Didier-sur-Chalaronne) est ainsi porté à 612 530,09 € HT (soit 735 036,11 € TTC), soit une diminution de -1,08% par rapport au montant global initial.

**N°2022/12/13/11 – SIGNATURE D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT A L'ACCORD-CADRE EN QUASI-REGIE D'ANIMATION DU SERVICE PUBLIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN (ALEC AIN)**

**APPROUVE** le marché subséquent de l'accord-cadre en quasi-régie d'animation du (SPPEH) avec la Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Energie et du Climat de L'Ain (ALEC AIN), qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché subséquent à l'accord-cadre ainsi que tout autre document y afférant et à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision.

**DIT** que les crédits budgétaires correspondant seront ajustés au budget 2023 à article 611 « contrats de prestation de service ».

**N°2022/12/13/12–CONVENTION RELATIVE AUX AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES ÉCONOMIQUES S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU SRDEII 2022-2028**

**APPROUVE** la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

**PRECISE** que la convention est conclue pour la période du SRDEII 2022-2028 ou jusqu'à la signature de la convention suivante en vertu du SRDEII suivant ou révisé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

**N°2022/12/13/13– APPROBATION DU RÈGLEMENT MODIFIÉ D'ATTRIBUTION DE L'AIDE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE**

**APPROUVE** le règlement d'attribution de l'aide en faveur du développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, qui intègre, dans son annexe « certificat de connaissance et d'engagement » une clause de remboursement de l'aide versée en cas de cession du bien subventionné.

**PRECISE** que ce règlement modifié s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**DIT** que ce nouveau règlement sera transmis pour information à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**RAPPELLE** que les aides sont attribuées dans la limite des crédits votés chaque année au budget,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit règlement et tous documents se rapportant à cette affaire.

**N°2022/12/13/14 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE DOMBES VAL DE SAONE (IDVS)**

**AUTORISE** la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'association IDVS, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 3 ans,

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres ».

**N°2022/12/13/15 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES (MLJ) BRESSE DOMBES COTIERE**

**AUTORISE** la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la Mission Locale Jeunes (MLJ) Bresse Dombes Côtière, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 3 ans,

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres ».

**N°2022/12/13/16 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux **décisions suivantes** :

**N°2022/80** – Convention de formation professionnelle avec SOMOBA FORMATIONS

**N°2022/81** – Validation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage de canalisations pour la distribution d'électricité et ses accessoires techniques sur l'extension du parc d'activité Visionis 5 et sur le parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône

**N°2022/82** – Validation du plan de financement APD pour l'alimentation électrique du futur poste pneumatique des eaux usées « Impasse de la Petite Calonne » à Peyzieux-sur-Saône avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

**N°2022/83** – Convention de stage de formation avec la Maison Familiale Rurale de Pont-de-Veyle

Fait à Monceaux, le 13 décembre 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

PUBLIE sur le site internet le 14/12/2022

AFFICHE du :  
au :